

2. Voir la réponse donnée à l'alinéa 1.
3. Ces avantages ne sont pas connus.
4. Cela dépendrait du taux de la taxe.
5. Le remplacement d'une taxe par une autre est une question de politique gouvernementale.
6. Neuf pays d'Europe ont adopté une taxe sur la valeur ajoutée ou sont sur le point de le faire.
7. Cette question relève de la politique gouvernementale.
8. Cela dépendrait de la forme de la taxe et du montant qu'elle produirait.

LE DRAGAGE DU PORT DE LIVERPOOL (N.-É.)

Question n° 869—M. Crouse:

1. Le gouvernement prévoit-il mener une étude complète du dragage du port de Liverpool en Nouvelle-Écosse et, si oui, quelle sera la portée de cette étude et à quelle profondeur draguera-t-on?
2. Le gouvernement a-t-il établi des plans concrets touchant le dragage de ce port et, si oui, quelle somme affectera-t-on à ce projet?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Oui, à partir du pont routier jusqu'à Fort Point, y compris l'aire de mouillage à l'arrière du quai public. Le dragage se fera à des profondeurs de 14 pieds sous le niveau de la marée basse ordinaire de vive-eau là où se trouve l'aire de mouillage à l'arrière du quai et de 11 pieds sous le niveau de la marée basse ordinaire de vive-eau dans le chenal d'accès.

2. Nous projetons d'inclure dans nos prévisions budgétaires de 1970-1971 un poste au montant de \$50,000 en vue de ces travaux dont l'exécution est assujettie à la disponibilité des fonds nécessaires.

AMHERST (N.-É.)—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS DU MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Question n° 884—M. Coates:

Combien d'employés le ministère de l'Expansion économique régionale compte-t-il actuellement à Amherst (N.-É.), et quel sera le total de l'effectif au 1^{er} avril 1970?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Au 21 janvier 1970, 40; au 1^{er} avril 1970, 45.

VEGREVILLE (ALB.)—LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE

Question n° 890—M. Mazankowski:

Quels sont les bureaux de poste de la circonscription de Vegreville dont on envisage actuellement la fermeture au cours de la prochaine année financière?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): Flat Lake (Alberta); Hazeldine (Alberta).

BANQUE DU CANADA—LA VENTE DE BONS DU TRÉSOR

Question n° 893—M. Rodrigue:

1. Combien d'offres la Banque du Canada a-t-elle reçues pour la vente d'une valeur de \$160,000,000 en bons du trésor le 15 janvier 1970?
2. Quelles étaient la plus haute et la plus basse des offres?
3. Quelle offre a été acceptée?
4. A quel taux d'intérêt ont-ils été vendus?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):

1. Il y a eu 89 offres se totalisant par \$352,085,000 pour les \$160 millions de bons du Trésor offerts en vente par appel d'offre. De ce total, des offres de \$259,085,000 se rapportaient aux \$130 millions de bons du Trésor à 91 jours et des offres de \$93 millions se rapportaient aux \$30 millions de bons du Trésor à 182 jours.

2. Comme le mentionne le communiqué hebdomadaire publié le 15 janvier, les prix les plus élevés et les plus bas des offres ont été respectivement: pour les bons du Trésor à 91 jours, \$98.092 et \$98.088; pour les bons du Trésor à 182 jours, respectivement \$96.216 et \$96.213.

3. La réponse est donnée au n° 2 ci-dessus.

4. Comme le mentionne le communiqué hebdomadaire dont il est question au n° 2 ci-dessus, le taux d'intérêt moyen est de 7.81 p. 100 pour les bons à 91 jours et de 7.89 p. 100 pour les bons à 182 jours.

RADIO-CANADA—L'ÉTABLISSEMENT D'ÉMETTEURS DE TÉLÉVISION À TERRE-NEUVE

Question n° 903—M. Marshall:

1. Quels progrès la Société Radio-Canada accomplit-elle dans l'établissement de postes émetteurs de télévision dans la grande péninsule du Nord, dans l'ouest de Terre-Neuve, à St. Anthony, Englee, Forrester's Point et Bonne Bay?

2. Ces émetteurs sont-ils conçus en fonction de leur installation en ces endroits?

3. Quand estime-t-on qu'ils seront prêts?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):

La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: 1. L'émetteur d'avant-poste (télévision) de la Société est entré en service à St. Anthony en octobre 1968. La mise à exécution des plans prévoyant l'aménagement, à St. Anthony, d'installations destinées à assurer le relayage en direct du programme du réseau a dû être différée en raison du resserrement des crédits de la Société et, pour le moment, il ne semble pas que ces installations puissent entrer en service avant 1972. Les plans des installations permanentes prévoient d'abord la mise en place d'un réémetteur à Englee, en vue d'étendre le pro-